



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE

La Francheville

* * * * *

Séance du 8 juin 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Alain FORTIN, Alexis PESSIN, Didier LEROUX, Eric AUBRY, Jonathan HENRY, Thierry DELISEE, Bruno DETHIERE, Alain LAMACQ, Philippe LEROUGE

Mmes Stéphanie ROSSARD, Savine DUCHENOIS, Annick GELMETTI,

Absents ; HENRY Pascal, Rémi DAVREUX, Nathalie LAMBERT, Mélanie LECLET, Stéphanie DOUETTE, Sandra CREPIN, Céline COMPERE,

Procuration : Pascal HENRY à Jonathan HENRY
Nathalie LAMBERT à Stéphanie ROSSARD
Mélanie LECLET à Bruno DETHIERE
Sandra CREPIN à Philippe LEROUGE
Céline COMPERE à Alain LAMACQ

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 01 juin 2022

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 17

N° 12 – 2022

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs de la Collectivité,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création, à compter du 1^{er} juillet 2022, d'un emploi permanent à temps complet d'un Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe et d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions au sein du service technique de la commune.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE • la suppression, à compter du 1er juillet 2022 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint Technique et d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine,

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 008-210801643-20220608-2022_12-DE

la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'un Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe et d'un emploi permanent à temps complet du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

PRECISE ■ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme

Adopté à l'unanimité des membres présents



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
*La Francheville***

* * * * *

Séance du 8 juin 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Alain FORTIN, Alexis PESSIN, Didier LEROUX, Eric AUBRY, Jonathan HENRY, Thierry DELISEE, Bruno DETHIERE, Alain LAMACQ, Philippe LEROUGE

Mmes Stéphanie ROSSARD, Savine DUCHENOIS, Annick GELMETTI,

Absents ; HENRY Pascal, Rémi DAVREUX, Nathalie LAMBERT, Mélanie LECLET, Stéphanie DOUETTE, Sandra CREPIN, Céline COMPERE,

Procuration : Pascal HENRY à Jonathan HENRY
Nathalie LAMBERT à Stéphanie ROSSARD
Mélanie LECLET à Bruno DETHIERE
Sandra CREPIN à Philippe LEROUGE
Céline COMPERE à Alain LAMACQ

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 01 juin 2022

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 17

N° 13 – 2022

Allocation et subventions scolaires pour 2022/2023

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint chargé des affaires scolaires sur les propositions faites par la commission des affaires scolaires sur les différentes dotations à attribuer au titre de l'année scolaire 2022/2023 pour les achats scolaires (*achats effectués directement par la mairie dans la limite des montants indiqués ci-dessous*),

Sur proposition du Maire, Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les dotations scolaires par enfant au titre de l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

- Ecole maternelle : 40,00 € / enfant
- Ecole primaire : 40,00 € / enfant
- Fête de Noël : 5,00 € / enfant

DECIDE d'allouer à la Direction de l'école pour l'année 2022-2023 une somme de **200.00 euros**.

AUTORISE le Maire à faire procéder aux mandatements.

.....
Pour avis conforme

Adopté à l'unanimité





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
*La Francheville***

* * * * *

Séance du 8 juin 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Alain FORTIN, Alexis PESSIN, Didier LEROUX, Eric AUBRY, Jonathan HENRY, Thierry DELISEE, Bruno DETHIERE, Alain LAMACQ, Philippe LEROUGE

Mmes Stéphanie ROSSARD, Savine DUCHENOIS, Annick GELMETTI,

Absents ; HENRY Pascal, Rémi DAVREUX, Nathalie LAMBERT, Mélanie LECLET, Stéphanie DOUETTE, Sandra CREPIN, Céline COMPERE,

Procuration : Pascal HENRY à Jonathan HENRY
Nathalie LAMBERT à Stéphanie ROSSARD
Mélanie LECLET à Bruno DETHIERE
Sandra CREPIN à Philippe LEROUGE
Céline COMPERE à Alain LAMACQ

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 01 juin 2022

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 17

**N° 14 Bis – 2022
Annule et remplace ma n°14 - 2022**

Bon d'achat de la commune en remplacement du repas des Anciens

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé concernant l'impossibilité d'organiser le traditionnel repas des Anciens de fin d'année pour des raisons liées à la crise de la COVID-19,

Sur proposition du Maire, Après en avoir délibéré,

DECIDE : d'allouer aux habitants de LA FRANCHEVILLE de 65 ans et plus des bons d'achat, d'une valeur de 25€ pour une personne et de 40€ pour un couple, nominatifs munis du cachet de la mairie et de la signature du maire et utilisables chez « La Gourmandine3 sise ZACV du Grand Ban et « Aux Saveurs d'Ardennes » sise ZAC du Grand Ban.

DECIDE : que pour obtenir le remboursement de la somme correspondante, les commerçants devront adresser au service financier de la mairie le bon requis au moment de l'achat avec la facture et un RIB.

DECIDE : la création de bons d'achat pour les habitants de LA FRANCHEVILLE de 65 ans et plus en remplacement du repas des Anciens de 2021.

.....
Pour avis conforme

Adopté à l'unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
La Francheville

* * * * *

Séance du 8 juin 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Alain FORTIN, Alexis PESSIN, Didier LEROUX, Eric AUBRY, Jonathan HENRY, Thierry DELISEE, Bruno DETHIERE, Alain LAMACQ, Philippe LEROUGE

Mmes Stéphanie ROSSARD, Savine DUCHENOIS, Annick GELMETTI,

Absents ; HENRY Pascal, Rémi DAVREUX, Nathalie LAMBERT, Mélanie LECLET, Stéphanie DOUETTE, Sandra CREPIN, Céline COMPERE,

Procuration : Pascal HENRY à Jonathan HENRY
Nathalie LAMBERT à Stéphanie ROSSARD
Mélanie LECLET à Bruno DETHIERE
Sandra CREPIN à Philippe LEROUGE
Céline COMPERE à Alain LAMACQ

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 01 juin 2022

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 17

N° 14 – 2022

Bon d'achat de la commune en remplacement du repas des Anciens

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé concernant l'impossibilité d'organiser le traditionnel repas des Anciens de fin d'année pour des raisons liées à la crise de la COVID-19,

Sur proposition du Maire, Après en avoir délibéré,

DECIDE : d'allouer aux habitants de LA FRANCHEVILLE de 65 ans et plus un bon d'achat d'une valeur de 25€, nominatif muni du cachet de la mairie et de la signature du maire et utilisable chez « La Gourmandine3 sise ZACV du Grand Ban et « Aux Saveurs d'Ardenne » sise ZAC du Grand Ban.

DECIDE : que pour obtenir le remboursement de la somme correspondante, les commerçants devront adresser au service financier de la mairie le bon requis au moment de l'achat avec la facture et un RIB.

DECIDE : la création de bons d'achat pour les habitants de LA FRANCHEVILLE de 65 ans et plus en remplacement du repas des Anciens de 2021.

.....
Pour avis conforme

Adopté à l'unanimité





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
La Francheville

* * * * *

Séance du 8 juin 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Alain FORTIN, Alexis PESSIN, Didier LEROUX, Eric AUBRY, Jonathan HENRY, Thierry DELISEE, Bruno DETHIERE, Alain LAMACQ, Philippe LEROUGE

Mmes Stéphanie ROSSARD, Savine DUCHENOIS, Annick GELMETTI,

Absents ; HENRY Pascal, Rémi DAVREUX, Nathalie LAMBERT, Mélanie LECLET, Stéphanie DOUETTE, Sandra CREPIN, Céline COMPERE,

Procuration : Pascal HENRY à Jonathan HENRY
Nathalie LAMBERT à Stéphanie ROSSARD
Mélanie LECLET à Bruno DETHIERE
Sandra CREPIN à Philippe LEROUGE
Céline COMPERE à Alain LAMACQ

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 01 juin 2022

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 17

N° 15 – 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU PONT DU

RUISSEAU DE CLEFAY

Le Conseil Municipal,

Considérant que les communes de La Francheville et de Saint Pierre Sur Vence possèdent, chacune pour moitié un pont situé route de la Belle Volée (chemin rural n°5). Cet ouvrage est très dégradé et dangereux.

Vu la nécessité de réaliser des travaux de réfection pour permettre la circulation des véhicules et celle des piétons.

Monsieur le Maire propose d'établir entre les deux communes une convention de partenariat pour les travaux de réfection du pont du ruisseau de Clefay.

La commune de La Francheville assurera la maîtrise de l'ouvrage et sera désignée maître d'œuvre des travaux. Le montant des travaux estimé à 4 609,09€ TTC sera payé à parts égales par les deux communes.

Ce montant est sous réserve de frais nouveaux consécutifs à des réparations nécessaires et se faisant jour lors de la réalisation des travaux.

Toute modification du montant des travaux fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

ID : 008-210801643-20220608-2022_15-DE



Monsieur le Maire donne lecture de cette convention jointe à la présente délibération.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTÉ les termes de cette convention partenariat pour les travaux de réfection du pont du ruisseau de Clefay;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à la réfection de cet ouvrage et son financement partagé.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Pour avis conforme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
La Francheville

* * * * *

Séance du 8 juin 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Alain FORTIN, Alexis PESSIN, Didier LEROUX, Eric AUBRY, Jonathan HENRY, Thierry DELISEE, Bruno DETHIERE, Alain LAMACQ, Philippe LEROUGE

Mmes Stéphanie ROSSARD, Savine DUCHENOIS, Annick GELMETTI,

Absents ; HENRY Pascal, Rémi DAVREUX, Nathalie LAMBERT, Mélanie LECLET, Stéphanie DOUETTE, Sandra CREPIN, Céline COMPERE,

Procuration : Pascal HENRY à Jonathan HENRY
Nathalie LAMBERT à Stéphanie ROSSARD
Mélanie LECLET à Bruno DETHIERE
Sandra CREPIN à Philippe LEROUGE
Céline COMPERE à Alain LAMACQ

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 01 juin 2022

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 17

N° 16 – 2022

Location jardin communal : Prix de la location

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Monsieur DELATTRE Jean-Claude et de Madame BOUCHAT Nathalie d'exploiter deux jardins sur une partie de la parcelle cadastrée AE n°0482.

Considérant que cette parcelle communale d'une surface d'environ 117m², jouxtant les propriétés de Monsieur DELATTRE Jean-Claude et de Madame BOUCHAT Nathalie est disponible.

DECIDE de louer la partie de la parcelle cadastrée AE n°0482 d'une surface de 117m² au prix de vingt euros par an ;

APPROUVE le contrat et règlement de cette location ;

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Adopté par 16 voix pour, 1 voix contre

Pour avis conforme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE

La Francheville

* * * * *

Séance du 8 juin 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Alain FORTIN, Alexis PESSIN, Didier LEROUX, Eric AUBRY, Jonathan HENRY, Thierry DELISEE, Bruno DETHIERE, Alain LAMACQ, Philippe LEROUGE

Mmes Stéphanie ROSSARD, Savine DUCHENOIS, Annick GELMETTI,

Absents ; HENRY Pascal, Rémi DAVREUX, Nathalie LAMBERT, Mélanie LECLET, Stéphanie DOUETTE, Sandra CREPIN, Céline COMPERE,

Procuration : Pascal HENRY à Jonathan HENRY
Nathalie LAMBERT à Stéphanie ROSSARD
Mélanie LECLET à Bruno DETHIERE
Sandra CREPIN à Philippe LEROUGE
Céline COMPERE à Alain LAMACQ

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 01 juin 2022

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 17

N° 17 – 2022

Subvention préau de l'école

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de remplacer le préau de l'école élémentaire qui représente aujourd'hui un danger pour les enfants ;

APPROUVE le projet de démolition et de reconstruction du préau de l'école élémentaire pour un coût évalué à **8 333,33€ HT** pour la démolition et **33 170,00 HT**

DECIDE de solliciter l'octroi d'une aide publique en vue de ces travaux pour un coût évalué à **41 503,33 € HT**.

AUTORISE le Maire à mener toutes les démarches nécessaires afférentes à cette demande.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Pour avis conforme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
La Francheville

* * * * *

Séance du 8 juin 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt-deux, le huit juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de **La Francheville**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain FORTIN**, Maire de **La Francheville**.

Présents : MM. Alain FORTIN, Alexis PESSIN, Didier LEROUX, Eric AUBRY, Jonathan HENRY, Thierry DELISEE, Bruno DETHIERE, Alain LAMACQ, Philippe LEROUGE

Mmes Stéphanie ROSSARD, Savine DUCHENOIS, Annick GELMETTI,

Absents ; HENRY Pascal, Rémi DAVREUX, Nathalie LAMBERT, Mélanie LECLLET, Stéphanie DOUETTE, Sandra CREPIN, Céline COMPERE,

Procuration : Pascal HENRY à Jonathan HENRY
Nathalie LAMBERT à Stéphanie ROSSARD
Mélanie LECLLET à Bruno DETHIERE
Sandra CREPIN à Philippe LEROUGE
Céline COMPERE à Alain LAMACQ

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 01 juin 2022

Membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 5

Suffrages exprimés : 17

N° 18 – 2022

Tirage au sort des jurés d'assises

Comme chaque année, il convient de procéder à l'élaboration de liste annuelle des jurés d'assises. Un nombre triple à celui fixé par arrêté préfectoral pour La Francheville : **3**

Sont exclues les personnes qui n'auront pas 23 ans au cours de l'année 2022 et celles âgées de plus de 70 ans.

3 personnes ont été désignées par tirage au sort sur la liste électorale.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Pour avis conforme

